



HAL
open science

Mise en projet du paysage et aménagement urbain à Montpellier

Laurent Viala

► **To cite this version:**

Laurent Viala. Mise en projet du paysage et aménagement urbain à Montpellier. De la connaissance des paysages à l'action paysagère, Dec 2004, Bordeaux, France. 2004. <halshs-02573488>

HAL Id: halshs-02573488

<https://shs.hal.science/halshs-02573488v1>

Submitted on 14 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

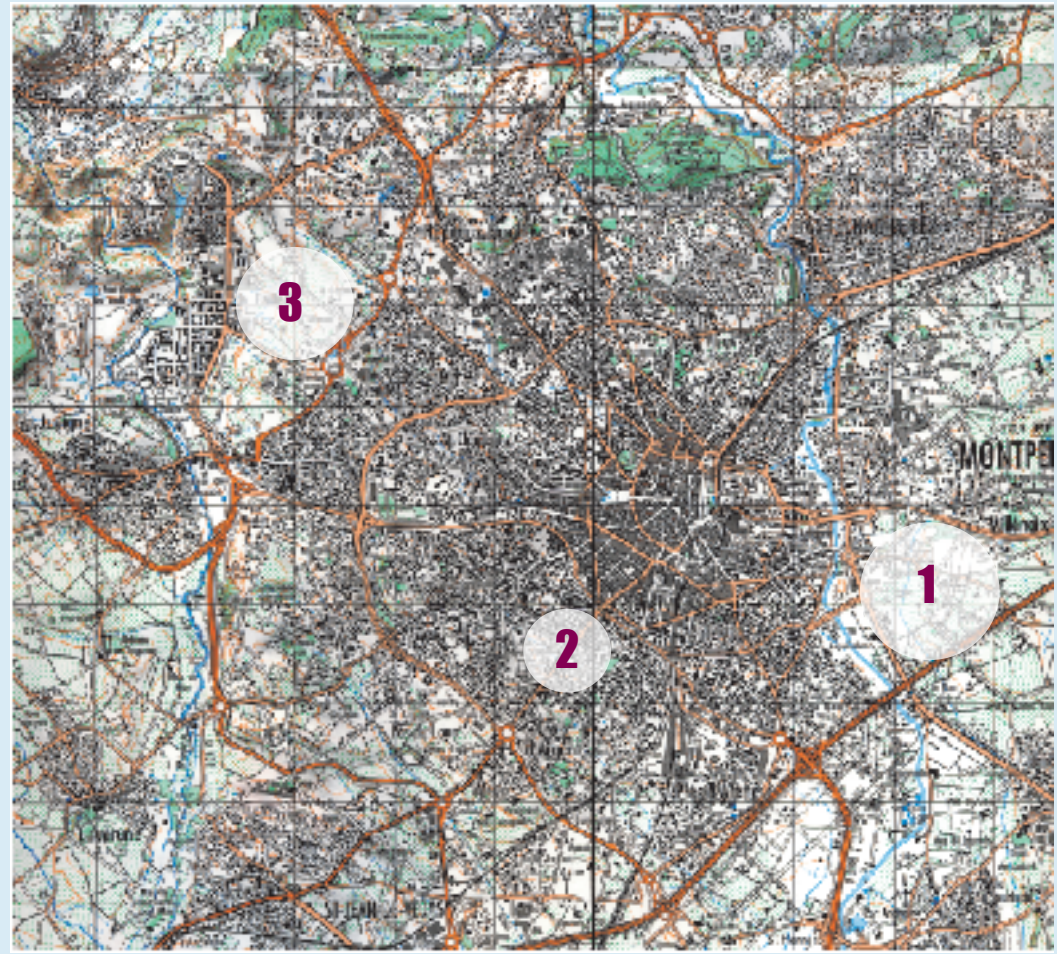
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

MISE EN PROJET DU PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT URBAIN À MONTPELLIER (FRANCE)

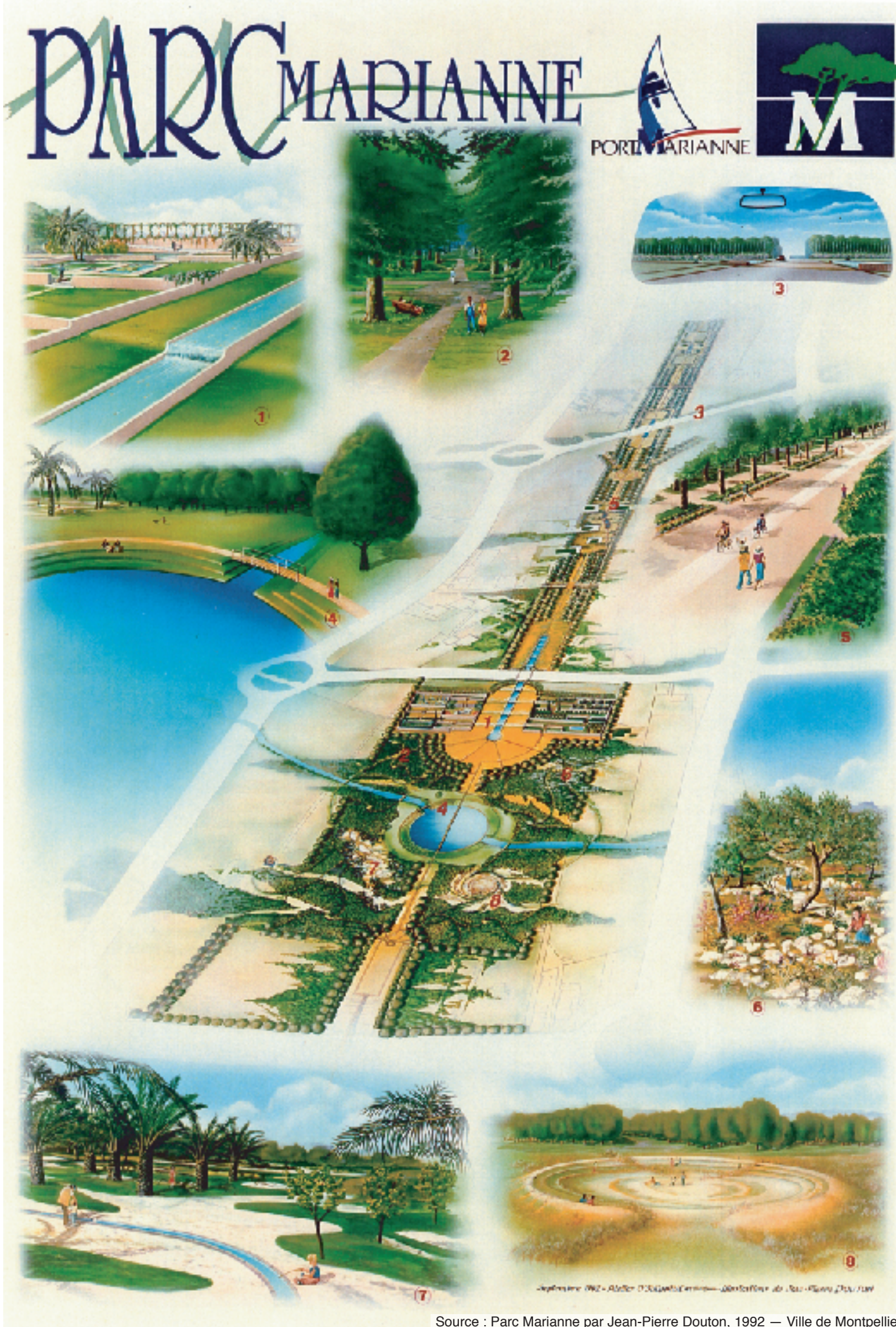
Le phénomène métropolitain implique une recombinaison des territoires elle-même supportée par un ajustement du référentiel identitaire qui, pour advenir, en appelle souvent mais pas uniquement au paysage.



Quelles sont alors les modalités de ce recours ? Corrélativement à la planification stratégique guidant désormais l'aménagement de l'espace des villes, est-il possible d'évoquer une mise en projet du paysage ? Les trois opérations retenues sont autant de modalités de la mise en projet du paysage consubstantielles à la politique d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Montpellier. Cette "projétion" réserve au paysage des fortunes diverses : révélation de sa puissance ordonnatrice, abandon à une forme d'utilitarisme, constat de sa réduction.

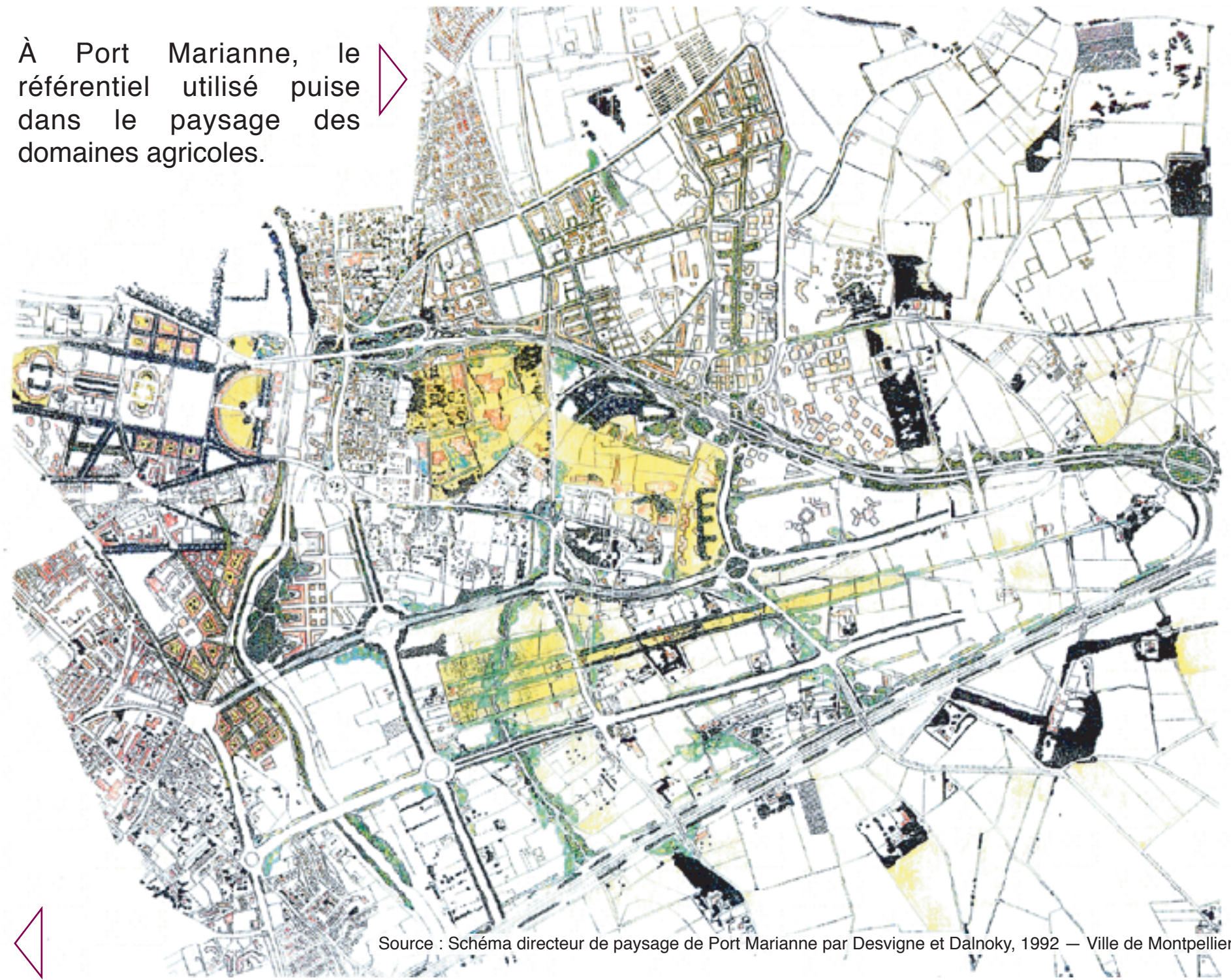
À Port Marianne, le paysage raisonne la ville

Par le paysage structurant ce secteur, les responsables politiques accèdent à un ordre proche de l'énonciation performative puisque le paysage devient support de la ressource méditerranéenne, supposée contribuer à la fondation et à l'affirmation de la métropole montpelliéraine en affirmant son identité territoriale.



Source : Parc Marianne par Jean-Pierre Douton, 1992 — Ville de Montpellier

À Port Marianne, le référentiel utilisé puise dans le paysage des domaines agricoles.



Source : Schéma directeur de paysage de Port Marianne par Desvigne et Dalnoky, 1992 — Ville de Montpellier

Figure 2 Variations autour de la conception bofillienne de l'axe fondateur de Port Marianne : Parc Marianne

Figure 3 Les Jardins de la Lironde, quartier de Port Marianne : l'inspiration locale



Source : Les Jardins de la Lironde, Christian de Portzamparc, 2000 — Ville de Montpellier

Paysage urbain et qualité de vie



Figures 4 et 5 De l'action citoyenne et ses succès...

La mise en projet du quotidien et sa concrétisation.

Figure 6 ... à la réalisation publique.

La représentation de la nature en ville et son rapport à la qualité de vie incarnés dans le paysage urbain.



Le traitement de la friche urbaine de l'avenue Clemenceau, devenue parc, offre deux enseignements. Le premier montre comment le paysage peut être mobilisé par les habitants pour affirmer leur droit à la ville : une représentation, liée à la qualité de vie, est livrée. Le second oblige à relativiser la mobilisation citoyenne dans la mesure où la question environnementale, via le rapport dénaturé à la nature, fonctionne d'entrée de jeu sur le mode de la réduction. L'intelligence de l'autorité publique opère pleinement : ce qui est désiré correspond précisément à ce qui peut être offert en terme de paysage urbain. La représentation publique travaille à la qualification esthétique de la nature et à son intégration ou sa traduction dans l'espace.

Construire un nouveau regard à Malbosc ou la ville retrouvée



Source : Le quartier Malbosc, François Kern, 2000 — Ville de Montpellier

Figure 7 Le quartier Malbosc ou l'investissement d'un paysage ordinaire

Le parti d'aménagement retenu insiste sur la préservation ou la constitution d'un paysage harmonieux peu inquiété par les constructions dont la volumétrie respecte la topographie.

Le nouveau quartier et le futur parc comblent une poche non urbanisée ayant longtemps coupé l'ancienne zone d'urbanisation prioritaire de la Paillade du reste de la ville. La transition recherchée opérera-t-elle ? La mise en projet du paysage se conforme ainsi à une forme d'utilitarisme urbanistique. Le nouveau regard produit demande au paysage de se faire l'interprète d'une nature représentée prenant corps dans quelques clichés supposés invoquer la mémoire du lieu et en faire un ressort de l'aménagement urbain. Le paysage devient levier au service d'une pratique urbanistique certes pacificatrice mais autoritaire puisque imposant dogmatiquement le modèle en vogue de la "ville entre parc et jardins".



Figures 8 et 9 Vers le paysage politique. Quel point de vue projette-t-on ?

Le paysage du quartier Malbosc tel qu'il sera (à gauche) et tel qu'il aurait pu être (projet concurrent ci-dessous).



L'abandon de la grande ville française au modèle de la métropole régionale, intégrant du reste celui de la ville durable, se nourrit et dans le même temps entretient une représentation magnifiée de la ville française voire européenne à laquelle souscrit ladite mise en projet. L'action paysagère en ville pourrait donc à son tour tomber dans le réflexe de la modélisation qui pèse d'ailleurs sur d'autres domaines dont celui du patrimoine. L'argumentaire paysager analysé sert donc davantage une forme d'idéologie qu'une réelle pensée européenne du paysage. Ainsi, tant à propos de l'objet nature que de la référence au paysage urbain, et relativement à leur mise en projet, il faudrait conclure à l'idée d'un paysage « métropolisé » résultant d'une logique de projet dépossédant l'habitant de sa capacité à habiter la ville.

Laurent Viala - Docteur en géographie, A.T.E.R.
Laurent.Viala@univ-montp3.fr

Laboratoire Mutations des Territoires en Europe, C.N.R.S. UMR 5045
Groupe de REcherche en Géographie Aménagement et Urbanisme
Université Paul-Valéry - Route de Mende 34199 Montpellier Cedex 5
Tél./Fax : + 33 (4) 67 14 24 41 - http://alor.univ-montp3.fr/MTE

